

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : <http://www.sntrs.fr>

Numéro 88 du 7 octobre 2005

Motion de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 6 octobre 2005

Un projet de loi qui programme la démolition du système de recherche publique

Au lendemain des puissantes mobilisations du 4 octobre, le gouvernement présente un projet de loi qui programme la démolition du système de recherche publique existant et met en place un nouveau dispositif qui assujettit la recherche publique aux exigences des entreprises. Cette réforme constitue aussi un changement culturel avec la systématisation des appels à projets pour mettre en compétition les individus et casser les collectifs et les solidarités.

Le projet de budget 2006 est une première étape pour la mise en œuvre de cette loi. Il se traduit par une baisse des crédits des EPST, comme le CNRS et l'INSERM, ainsi que par l'explosion des moyens distribués par l'ANR et l'Agence pour l'Innovation Industrielle sur appel d'offres, à partir de fonds alimentés par les privatisations.

Cette situation appelle une mobilisation forte des personnels de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur avec la perspective d'une action nationale. Cette mobilisation implique la tenue sur les sites de recherches d'assemblées d'informations et de débats.

La Commission Exécutive du SNTRS-CGT rejette l'organisation de la Recherche Publique prévue par ce projet de loi sur la Recherche. Cette organisation s'appuie sur des agences de moyens comme l'ANR et divers types de pôles regroupant localement les laboratoires des EPST et des Universités, éventuellement en liaison avec des entreprises.

La CE du SNTRS-CGT exige en particulier :

1. la suppression de l'ANR (financée par les privatisations des entreprises publiques, ce que nous rejetons) comme structure de pilotage de la Recherche qui met en cause l'existence des EPST. Les fonds qui ont déjà été alloués à l'ANR et aux pôles de compétitivité devraient être reversés aux organismes publics.
2. que les postes créés ne soient pas ciblés sur les pôles compétitivité et les priorités thématiques. Les postes doivent être attribués sur la base des propositions des instances scientifiques. Les emplois de contractuels doivent être transformés en postes de titulaires.
3. l'abandon des modulations annoncées des régimes indemnitaire. La prime de participation à la recherche doit être portée à 16% pour tous. Le gouvernement doit répondre aux revendications des personnels : contre la précarité, pour la revalorisation des salaires et des carrières, pour la croissance des crédits récurrents au lieu de financements sur appel d'offres.

La CE du SNTRS-CGT mandate le Bureau National pour proposer aux organisations syndicales de la Recherche Publique et de l'Enseignement Supérieur l'organisation d'une manifestation nationale au Ministère de la Recherche.

Motion votée à l'unanimité.

Cette motion est partie ce jour en communiqué à la presse.